

2ème assemblée générale 2 février 2016

Présents : Michel Brünischolz, Gérald Dafflon, Daniel Droux, Manfred Herren, Claude Magnin, Frédéric Oberson, Etienne Pittet

Excusés : Ruedi Schläfli, Philippe Bapst

CFA : Frédéric Ménétrey

Secrétaire : Jocelyne Cotting

Lieu : Restaurant de la Parqueterie à Mézières

Heure : 10h00

Excusés : Serge Fischer, Pascal Panchaud, Cédric Cochard, Vincent Demierre, Jacques Gobet, François Jorand, Pascal Jorand, Jérôme Python, Yves Jaquet, Sébastien Bochud, Guy Chassot, Jean-Louis Roch, Eric Progin, Frédéric Suard.

Présents : 93 personnes y compris les membres du comité

Ordre du jour :

1. Accueil et salutations
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 6 février 2015 à Neyruz
(Peut être consulté sur le site www.agri-fribourg.ch ou envoyé sous format papier sur demande)
3. Informations sur le périmètre qualité paysage Glâne-Sarine-Lac et rapport du président
4. Nomination de la caissière
5. Comptes 2015
6. Rapport des vérificateurs des comptes
7. Approbation des comptes
8. Divers

1. Accueil et salutations

Etienne Pittet salue toutes les personnes présentes au nom de l'association Qualité paysage et les remercie pour leur présence. Il demande si quelqu'un a des modifications à apporter à l'ordre du jour ; ce n'est pas le cas. Il nomme les scrutateurs qui officieront durant l'assemblée : M. Serge Demierre, Frédéric Grandjean et André Gumy.

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 6 février 2015 à Neyruz

Le président demande à l'assemblée s'il y a des modifications ou des remarques à apporter au procès-verbal de l'assemblée du 6 février 2015 à Neyruz. Il n'y pas de remarques ou de modifications à apporter. Le président demande à l'assemblée d'approuver le procès-verbal par main levée.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par main levée.

2ème assemblée générale 2 février 2016

3. Informations sur le périmètre qualité paysage Glâne-Sarine-Lac et rapport du président

Etienne Pittet rappelle que le projet a été adopté en septembre 2015 après une séance où les représentants des trois projets ont rencontré l'OFAG. Deux mesures au final posaient problème à l'OFAG, la mesure « Point de vue » et la mesure « Piquets ». Des explications ont été fournies et les mesures ont été acceptées sans modification.

Etienne Pittet rappelle que le budget de 11,2 mio de francs a été au final distribué dans sa totalité aux agriculteurs du canton. Les agriculteurs ont été rétribués à hauteur de 88,04 %. Le programme QP est victime de son succès.

En 2017, le budget restera identique.

Question: si les fonds sont épuisés, est-ce qu'on accepte de nouveaux membres ?

Réponse: oui bien entendu.

Question: si on ne reçoit que le 88 % du montant prévu, est-ce que pour les contrôles ce sera pareil.

Réponse: non ce ne sera pas le cas.

Question: Est-ce qu'on peut arrêter une mesure ?

Réponse: Non, on doit dénoncer la totalité de la convention.

Question: vous aviez annoncé à la dernière assemblée que s'il y a une baisse drastique, on peut arrêter mesure par mesure

Réponse: la baisse est linéaire pour toutes les mesures. Dans le canton de Berne et de Lucerne, il a été décidé que les mesures qui utilisent la plus grande partie du budget, sont réduites à 75 %.

Question: si le marché du colza allait s'effondrer, est-ce qu'on peut arrêter seulement cette mesure.

Réponse: si l'information ne vient pas du département, on ne peut pas.

Frédéric Ménétreay apporte quelques précisions : le canton de Fribourg a peu à dire. 120 mio pour toute la Suisse pour les projets QP, si cette enveloppe n'est pas entièrement utilisée, le montant repart dans les contributions de transition. Le catalogue des mesures donne du choix et les mesures sont payantes en règle général dans le canton de Fribourg. 88 % des exigences sont à remplir. La convention signée par tous couvre l'entier des mesures choisies. Il y a une réflexion à faire, il faut attendre un peu pour voir comment ces projets évoluent.

4. Nomination de la caissière

Mme Dey avait été élue en tant que caissière pour notre association. Pour des raisons professionnelles, elle n'a jamais pris en charge cette fonction. Nous vous proposons de nommer Mme Jocelyne Cotting, notre secrétaire en tant que caissière.

Mme Jocelyne Cotting est élue à l'unanimité au poste de caissière de l'Association Glâne-Sarine-Lac.

2ème assemblée générale 2 février 2016

5. Comptes 2015

Les comptes sont présentés au moyen d'une présentation PP par la caissière. Le bénéfice de l'exercice 2015 se monte à 416.40. Le budget est présenté en même temps, un bénéfice de Fr. 2'580.- est prévu.

Il n'y a pas de question.

6. Rapport des vérificateurs des comptes

Etienne Pittet donne la parole à M. Denis Grandjean pour le rapport de l'organe de contrôle. Les comptes ont été contrôlés en date du 26 janvier 2016 par MM Denis Grandjean et Alexandre Galley. Ils sont conformes à la réalité et les pièces comptables ont pu être examinées. Les vérificateurs proposent d'accepter les comptes 2015 et d'en donner décharge à la caissière et au comité.

7. Approbation des comptes 2015

Etienne Pittet demande à l'assemblée d'approuver par vote à main levée les comptes 2015.

Les comptes 2015 sont approuvés à l'unanimité.

8. Divers

Etienne Pittet annonce que la mesure « Entretien des herbages avec 50 % de feuillus » a subi une importante modification de la part du SAgri. Au départ, la mesure pouvait être annoncée dès 3 mètres de bordure et celle-ci est passée à 6 mètres pour diverses raisons: pas contrôlable sur Gelan, elle prenait une bonne partie du budget. De plus maintenant vous devez la dessiner.

Question: Est-ce que cette bande peut être plus grande ?

Réponse: oui

Question: si on a effectué un nouveau labour à 3 mètres, on ne remplit pas les conditions ?

Réponse: non

Etienne Pittet annonce que le recensement aura lieu du 15 février au 7 mars 2016. Le descriptif des mesures sera plus précis sur GELAN. Il y aura une touche pour vérifier si la mesure est validée. Le président annonce que les mesures sont désormais disponibles en allemand et se trouvent sur le site de l'UPF.

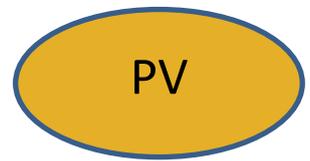
Question: Je suis autour du lac de la Gruyère avec des sentiers et je ne peux pas les inscrire, que puis-je faire ?

Réponse: à voir avec le SAgri

Question: si le SAgri peut modifier les conditions d'une mesure, est-ce que nous pouvons enlever une mesure à notre guise ?

Réponse: non, vous pouvez voir si vous avez fait l'objet de corrections dans vos décomptes des paiements directs.

Remarque: ce serait bien d'être averti de ce genre de modifications.



2ème assemblée générale 2 février 2016

Comme il n'y a plus de question, le président remercie tout le monde pour le travail accompli à la mise sur pied de ce projet.

M. Gérald Dafflon prend la parole pour remercier à son tour le président.

Etienne Pittet passe la parole à **Frédéric Ménétrety**.

M. Frédéric Ménétrety salue les personnes présentes. Voilà deux ans que les projets sont en route, ils sont une bonne solution car le budget est utilisé au maximum. Frédéric Ménétrety est content d'arriver au bout de ce travail car les QP représentent seulement le 6 % de la part des paiements directs.

Il remercie ceux qui ont participé à la manifestation à Berne le 27 novembre 2015. La manifestation a permis de sauver 60 mio de francs pour cette année.

Frédéric Ménétrety rappelle que les assemblées de district ont lieu ces prochains jours et que beaucoup d'autres sujets sont abordés notamment la question du marché du lait, du budget de la confédération. Il rappelle que la cohésion entre les agriculteurs est importante et doit être préservée.

Il remercie chacun et leur souhaite une bonne fin d'hiver et une bonne continuation dans leurs projets.

Comme il n'y a plus de question, le président clôt l'assemblée à 11h00.

Granges-Paccot, le 9 février 2016

Le Président

Etienne Pittet

La Secrétaire

Jocelyne Cotting